


Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique
Cinquante-sixième session

Genève, 21 et 22 octobre 2013

**Rapport du Groupe de travail du transport intermodal
 et de la logistique sur sa cinquante-sixième session**
Additif
A. Programme de travail pour 2014-2015
Sous-programme: 2 Transports
Module 6: Transport intermodal et logistique
Description du module (facultative)
Réalisations escomptées

- | | |
|--|---|
| 1. Suivi, examen et mise à jour de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) et du Protocole sur le transport combiné par voies navigables. | Cadre renforcé pour les opérations et les politiques de transport intermodal durable et de logistique dans la région et meilleure coopération entre les pays membres de la CEE pour traiter ces questions grâce à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. |
| 2. Examen de mesures visant à promouvoir l'efficacité du transport intermodal en tant qu'élément d'un système de transport durable, y compris les goulets d'étranglement dans le transport intermodal à l'échelle paneuropéenne. | Cela inclut les questions liées aux infrastructures et au passage des frontières, ainsi que le suivi et la mise à jour des instruments juridiques pertinents (AGTC et son Protocole sur le transport combiné par voies navigables). |
| 3. Surveillance de l'application et examen de la Résolution d'ensemble sur le transport combiné, adoptée par la CEMT à Bucarest en 2002 (CEMT/CM (2002)3/Final). | |



*Description du module (facultative)**Réalisations escomptées*

4. Surveillance et échange de bonnes pratiques sur de nouveaux concepts, conceptions, poids et dimensions des unités de chargement utilisées en transport intermodal, conformément à la résolution n° 241 adoptée le 5 février 1993.
5. Analyse des mesures techniques et logistiques propres à optimiser les procédures en usage dans les terminaux, et les procédures de transbordement et les procédures logistiques, en vue d'obtenir un bon rapport coût-efficacité des opérations de manutention des unités de chargement.
6. Examen des possibilités de mise en concordance et d'harmonisation des régimes de responsabilité régissant les opérations de transport intermodal dans un cadre paneuropéen.
7. Analyse des chaînes de transport et de la logistique modernes.
8. Examen et mise à jour du Code de bonne pratique OMI/OIT/CEE-ONU pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport.

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique et de ses groupes d'experts.
- Tenir à jour l'outil d'information en ligne sur l'application des normes de l'AGC et de l'AGTC en matière d'infrastructures.
- Fournir un appui aux fins de la coopération technique et du renforcement des capacités dans le domaine du transport intermodal et de la logistique.
- Représenter la CEE aux réunions pertinentes des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Produits/activitésa) *Réunions et documents correspondants à l'intention des organes délibérants*

6.1 Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (cinquante-septième session en 2014 et cinquante-huitième session en 2015) (8 réunions)

Documentation: Ordres du jour et rapports des sessions annuelles (4); autres documents (7) sur les questions relevant de son mandat, y compris le projet de programme de travail et de plan de travail, les faits nouveaux intervenus dans le secteur du transport intermodal et de la logistique, le thème de l'année retenu pour les débats de fond, les mesures politiques prises à l'échelle nationale pour promouvoir le transport

intermodal, les régimes de responsabilité, le poids et les dimensions des unités de chargement utilisées en transport intermodal, la révision des Directives OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des unités de transport intermodales, l'administration et l'actualisation de l'AGTC et de son Protocole sur le transport combiné par voies navigables; et autres documents pertinents sur les nouvelles questions relevant de son mandat.

b) *Publications et autres supports d'information*

6.2 Gestion d'un inventaire en ligne des normes et paramètres existants figurant dans l'AGC et l'AGTC (1).

B. Évaluation biennale

Évaluation biennale

Examen des éléments de mesure des résultats pour 2012-2013 et établissement des objectifs pour 2014-2015

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
6 Transport intermodal et logistique	Cadre renforcé pour les opérations et les politiques de transport intermodal durable et de logistique dans la région et meilleure coopération entre les pays membres de la CEE pour traiter ces questions grâce à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Cela inclut les questions liées aux infrastructures et au passage des frontières, ainsi que le suivi et la mise à jour des instruments juridiques pertinents (AGTC et son Protocole sur le transport combiné par voies navigables).	IA 6.a a) Nombre de pays, d'organisations intergouvernementales (OIG) et d'organisations non gouvernementales (ONG) participant aux deux réunions annuelles du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24).	
		<i>Mesures des résultats:</i> Référence 2011: 35 Objectif 2012-2013: 25 Objectif 2014-2015: 30	30
		IA 6.a b) Nombre d'amendements et de lignes actualisées ou modifiées dans l'AGTC et son Protocole ¹	
		<i>Mesures des résultats:</i> Référence 2011: 2 Objectif 2012-2013: 1 Objectif 2014-2015: 1	0
		IA 6.a c) Examen et mise à jour des Directives OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des unités de transport intermodales	Achevés
		<i>Mesures des résultats:</i> Objectif visé pour l'achèvement: 2013	

¹ Selon ce qui a été adopté par les Parties contractantes aux sessions du Groupe de travail.